L'extension géographique du SMBL

Après les Communautés de Communes de la Région de Doué-la- Fontaine en 2005 et des Coteaux du Layon en 2006, **les communes de la Région de Chemillé rejoignent le Syndicat Mixte du Bassin du Layon (SMBL) en 2007.**

La Région de Chemillé avait en charge la gestion des affluents de l'Hyrôme. Elle a d'ailleurs mené des actions de renaturation en collaboration avec la Fédération de Pêche de Maine et Loire et le Pays des Mauges sur les ruisseaux de la Petite Aubance, du Rutord, de la Guerche, du Palluau et des Blottières.

Le Syndicat Mixte du Bassin du Layon va donc reprendre l'ensemble de la gestion du bassin. Toutefois, une commission géographique de l'Hyrôme sera mise en place pour proposer des travaux et suivre au plus près du terrain l'évolution des cours d'eau. La commission sera composée des Elus du bassin siégeant au Comité Syndical du SMBL et elle pourra créer des comités consultatifs regroupant des personnes représentatives des propriétaires, des exploitants agricoles, des pêcheurs et des différents usagers du patrimoine "Eau". Les 4 autres sous-bassins : Layon amont, Lys, Layon moyen et Layon aval pourront également s'organiser de la même manière.

Le Syndicat compte aujourd'hui 42 communes et 250 km de cours d'eau principaux. Les Elus du SMBL vont poursuivre leurs efforts pour l'adhésion de nouvelles communes afin de prendre en compte l'ensemble du bassin versant du Layon. L'extension est une étape nécessaire à la mise en oeuvre du nouveau Contrat de Restauration et d'Entretien sur les rivières suivantes : Jeu, Hyrôme, Javoineau, Arcison, Lys, Vilaine, Livier, Girondeau et Douet.

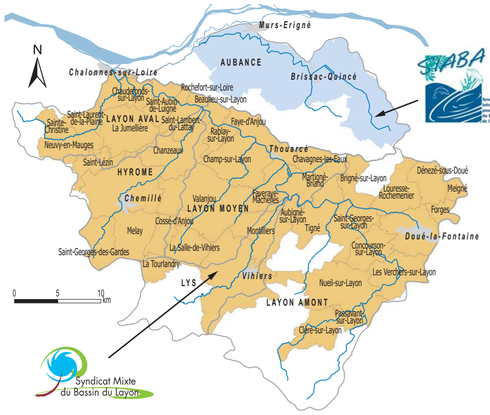

Le SIABA met en valeur une zone humide à Charcé-Saint-Ellier-sur-Aubance

Des parcelles, riveraines de l'Aubance (secteur de 2 400 mètres de rivière), situées entre le "Pont des Buttes" et la "Chaussée Albert" à Charcé Saint Ellier font actuellement l'objet de toutes les attentions. Ce projet, en cours de réalisation, s'échelonne en plusieurs étapes. Dans un premier temps, un entretien de parcelles et de la végétation a été entrepris. Puis, des plantations le long des berges de l'Aubance et du chemin de randonnée sont venues compléter les boisements déjà présents. Dans un second temps, il est envisagé la réalisation des travaux suivants :

- la création d'une mare de 900 m² avec des berges en pente douce et une profondeur maximum de 1,50 mètres afin d'accueillir une population de batraciens,
- la connexion de l'étang communal avec l'Aubance, en amont et en aval et la connexion en pente douce du ruisseau des Fontenelles avec l'Aubance, - l'utilisation de la terre issue de la mare pour renforcer le chemin de randonnée déjà existant en surplomb… De plus, des aménagements complémentaires vont permettre un accueil et une sensibilisation du public à la richesse du site avec :
- l'aménagement de passerelles piétonnes,
- l'installation de deux barrières à l'entrée et à la sortie du chemin de randonnée pour limiter le passage des engins motorisés,
- l'installation de panneaux pour le sentier d'interprétation,
- l'aménagement d'un ponton de pêche pour personnes à mobilité réduite au bord de l'Aubance près de l'étang communal.

Le ponton sera accessible aisément en voiture avec l'aménagement d'une voie d'accès stabilisée.

La mise en valeur du site d'une superficie d'environ 11 hectares est réalisée dans le cadre du CRBV avec les concours techniques et financiers de la région Pays de la Loire, le Conseil Général de Maine-et-Loire, la Fédération de Pêche, la Perche Trélazéenne et ses environs, la commune et le Syndicat de l'Aubance.

Prairie humide bordant l'Aubance à Charcé-Saint-Ellier

Aval du secteur aménagé : plan d'eau de Charcé au premier plan et ruisseau des Fontenelles se jetant dans l'Aubance.

Construction d'un moine sur l'ouvrage de retenue du plan d'eau de Coulvée

Une des actions du Contrat Régional de Bassin Versant porte sur l'amélioration de la restitution des eaux de l'étang de Coulvée à Chemillé.

Cet étang est en réalité une retenue de l'Hyrôme, les eaux de la rivière entrantes ont tendance à se réchauffer à cause de leur stagnation et de l'ensoleillement.

Les eaux qui passent ainsi par dessus l'ouvrage sont plus chaudes à leur sortie et nuisent à la qualité de l'eau de Hyrôme dans le bourg de Chemillé. Pour y remédier, il est proposé de profiter de la vidange du plan d'eau effectuée par l'Association Agrée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques des Cachalots de l'Hyrôme et du Layon pour réaliser un "moine".

Le "moine" est un ouvrage qui sera adossé à la digue existante et captera les eaux plus fraîches du fond du plan d'eau pour les relarguer à l'aval dans la rivière à la manière d'un siphon (voir schéma ci-contre).

Les eaux de l'Hyrôme seront moins chaudes et leur qualité sera améliorée. Les travaux seront réalisés durant l'hiver 2007 - 2008 et assurés par le Syndicat Mixte du Bassin du Layon.

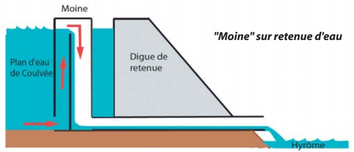

"Moine" sur retenue d'eau

Dico

Qu'est-ce que la bioaccumulation ?

L'utilisation massive de produits phytosanitaires d'origine chimique dans nos pratiques agricoles, de jardinage ou pour l'entretien des communes, n'est pas sans effet pour notre environnement.

Milieux perturbés, Hommes en danger

Des teneurs très importantes de pesticides ont été relevées dans les eaux superficielles des bassins du Layon et de l'Aubance. Ces fortes concentrations d'éléments chimiques représentent un réel danger pour les milieux aquatiques, mais aussi pour nous. Les pratiques passées ont prouvé la grande mobilité de ces molécules. Citons l'exemple du DDT, aujourd'hui interdit, dont les traces ont été retrouvées jusqu'en Antarctique ou dans le lait maternel.

De nombreuses études mettent également en cause les pesticides dans la perturbation du système endocrinien humain (production des hormones) : entre autres, baisse de la fertilité, augmentation des tumeurs...

Le contact avec les éléments chimiques peut se faire par plusieurs voies :

• par l'air que nous respirons qui peut contenir de petites gouttelettes de produits chimiques pulvérisées parfois à des kilomètres !

• par contact direct avec la peau ou les muqueuses. Cela concerne essentiellement les utilisateurs non avertis et mal protégés (port des gants, masques ou combinaisons).

• par ingestion des produits ...

Il existe un phénomène appelé la bioaccumulation : c'est la capacité des êtres vivants à absorber et concentrer dans tout ou partie de leurs organismes (organes, coquilles, écorces...) certaines substances chimiques. Le long de la chaîne alimentaire, la concentration des éléments peut s'amplifier jusqu'au consommateur final, l'Homme en général!

Il est donc très important de limiter l'usage de ces produits et leur transfert vers les milieux naturels.

Tôt ou tard, leur impact se fera sentir sur notre santé ou celle de nos enfants.

Facteurs de bioaccumulation des phytos

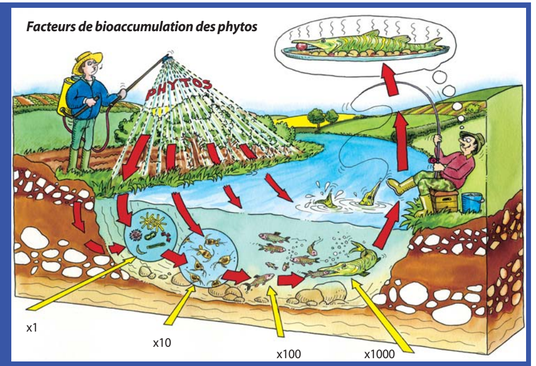

Pour tous renseignements concernant le SAGE :

M. Christian PREMEL-CABIC
Animateur de la Commission Locale de l'Eau
Mairie - 49540 MARTIGNE BRIAND
Tél. : 02.41.38.58.42 - Fax : 02.41.38.23.85
clesagelayonaubance@yahoo.fr
www.eau-layon-aubance.fr

Dépôt légal : décembre 2006 I.S.S.N. en cours.

Cette lettre d'information a été imprimée par l'Imprimerie Mottais à Angers sur un papier 100% recyclé de vieux papiers , avec des encres végétales et des liquides de mouillage machine biodégradables.

Pour toute information relative aux Syndicats de Bassins :

M. Bastien MARTIN
Technicien des bassins du Layon et de l'Hyrôme
Mairie - 49540 MARTIGNE BRIAND
Tél. : 02.41.59.86.59
smblayon@wanadoo.fr

Melle Claire PROVOST
Technicienne du bassin de l'Aubance
Mairie - 49320 BRISSAC-QUINCE
Tél. : 02.41.78.13.94
siab.aubance@orange.fr
www.riviere-aubance.fr

Contacts

Avec la participation de :

© Tous droits réservés. Conception Lignes3d 02.41.78.60.24 - Photos et cartes SMB Layon et CLE - Dessins Yann Le Goaec.

L'eau en Layon Aubance
Janvier 2008
Numéro 8

SAGE Layon Aubance — Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Edito

Après une année de mise en oeuvre faisant suite à l'arrêté préfectoral signé le 24 mars 2006, la Commission Locale de l'Eau et ses structures partenaires (le Syndicat Mixte du Bassin du Layon et le Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Aubance) ont signé un premier outil spécifique au lancement des premières actions préconisées par le SAGE : le Contrat Régional de Bassin Versant ou CRBV des Pays de la Loire.

20 mars 2007 : signature du CRBV

Messieurs Jean-Pierre LE SCORNET (Vice-président du Conseil Régional des Pays de la Loire), Bernard MOSSET (Président du SMBL) et moi-même avons signé le CRBV des bassins du Layon et de l'Aubance à la mairie de Martigné-Briand en présence de Monsieur le Député Michel PIRON, Madame Françoise MARCHAND (Vice-présidente de la Région des Pays de la Loire), de quelques membres de la CLE et des porteurs de projet.

31 actions financées

Toutes les actions du CRBV répondent aux enjeux et objectifs fixés par la Commission Locale de l'Eau dans le document SAGE. Elles sont variées, il y a des actions de restauration des milieux aquatiques, des études pour l'élaboration de plans de désherbage communaux et des opérations de communication.

Le montant total du programme s'élève à 1,79 M€ et la région des Pays de la Loire finance à hauteur de 40 % soit 715 K€ . L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil Général de Maine et Loire apportent également une aide financière sur la majorité des projets inscrits dans ce programme.

De nombreuses actions ont été lancées en 2007, d'autres débuteront en 2008, mais toutes devront se terminer en 2009 avant de signer un nouveau CRBV!

Dominique PERDRIEAU, Président de la CLE

Bernard MOSSET (Président du SMBL), Jean-Pierre LE SCORNET (Vice-président de la Région des Pays de la Loire) Dominique PERDRIEAU (Président de la CLE) signent le CRBV Layon Aubance à la mairie de Martigné-Briand

Sommaire

Page 2 et 3
La mise en oeuvre du SAGE

Page 4
Mot-CLE

Page 5
Actualité des Syndicats de Bassin

Page 6
Actualité des Syndicats de Bassin
Le Dico

Actualités

• **L'inventaire des zones humides des communes de Chanzeaux et de Saint-Lambert-du-Lattay** a été réalisé au printemps 2007. La méthode utilisée associe l'ensemble des acteurs (élus, agriculteurs, pêcheurs...) pour une meilleure caractérisation de ces espaces. Le bassin de l'Hyrôme sera prochainement terminé. Il ne reste que les communes de Melay, Saint-Georges-des-Gardes, Cossé-d'Anjou et Valanjou.

• **Le site Internet du SAGE Layon Aubance et du Syndicat Mixte du Bassin du Layon mis en ligne depuis septembre 2007**. Après plusieurs mois de travail, vous pourrez dorénavant vous tenir informé de l'actualité de la gestion de l'eau dans nos deux bassins versants à travers ce nouvel outil. Adresse du site : **www.eau-layon-aubance.fr**

• **Ernesto**

La Commission Locale de l'Eau avait décidé en 2006 d'élaborer une pièce de théâtre afin de sensibiliser les habitants du territoire aux risques liés à l'utilisation des pesticides. C'est chose faite grâce au travail de Mme Joëlle TAILLEE qui a écrit "Ernesto". Les représentations devraient débuter au printemps 2008.

Restauration du patrimoine biologique des cours d'eau et des zones humides

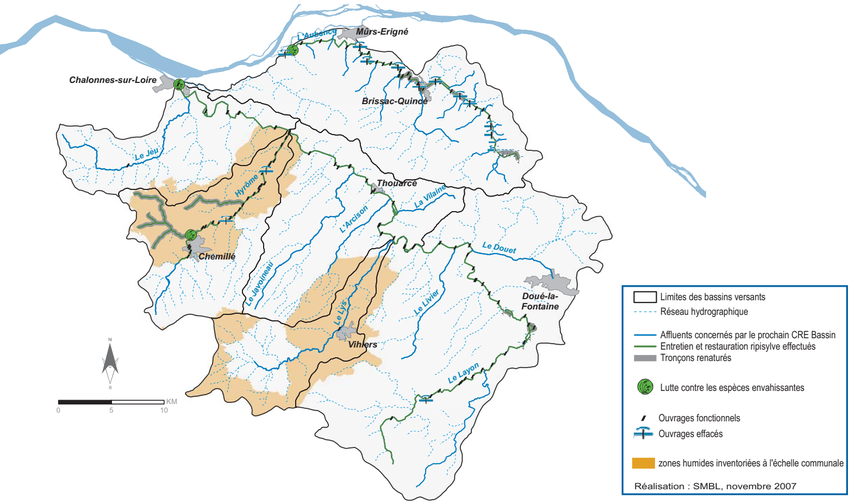

Limites des bassins versants
Réseau hydrographique
Affluents concernés par le prochain CRE Bassin
Entretien et restauration ripisylve effectués
Tronçons renaturés
Lutte contre les espèces envahissantes
Ouvrages fonctionnels
Ouvrages effacés
zones humides inventoriées à l'échelle communale

Réalisation : SMBL, novembre 2007

Amélioration de la qualité de l'eau

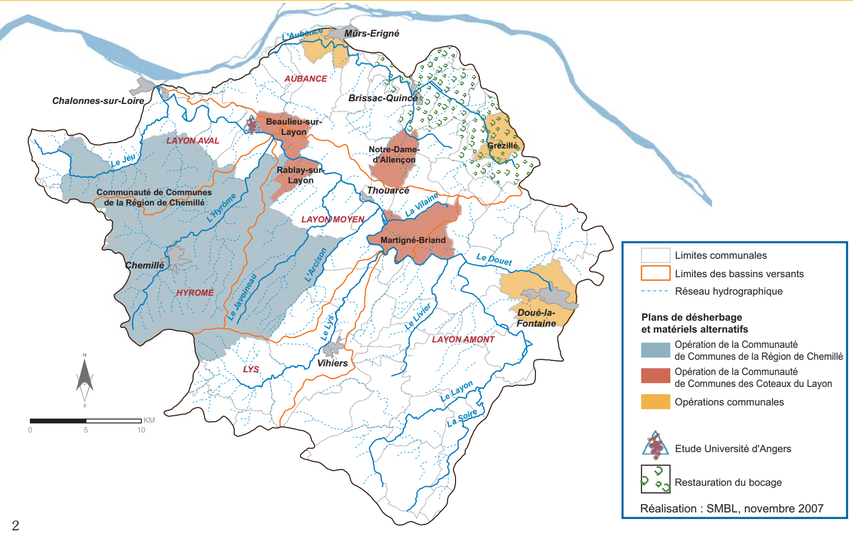

Limites communales
Limites des bassins versants
Réseau hydrographique

Plans de désherbage et matériels alternatifs
Opération de la Communauté de Communes de la Région de Chemillé
Opération de la Communauté de Communes des Coteaux du Layon
Opérations communales

Etude Université d'Angers
Restauration du bocage

Réalisation : SMBL, novembre 2007

Restauration du patrimoine biologique des cours d'eau et des zones humides

Entretien de la végétation

Restauration et entretien des cours d'eau

Objectif : amélioration de la qualité morphologique des cours d'eau

3 Contrats de Restauration et d'Entretien ont été menés sur le SAGE : Layon, Aubance et Hyrôme. Il s'agissait essentiellement d'actions visant la végétation des berges, quelques opérations ponctuelles de renaturation de tronçons ont été effectuées. A plus grande échelle, la renaturation a été menée sur la partie amont de l'Aubance et sur quelques affluents de l'Hyrôme (Rutord, Petite Aubance, Guerche, Palluau).
Deux nouveaux contrats intitulés "CRE Bassin" sont en cours d'élaboration sur les bassins du Layon et de l'Aubance. Le programme portera sur le cours d'eau principal et sur une partie de ses affluents (en trait bleu continu sur la carte page 2).

Devenir et gestion des ouvrages hydrauliques

Objectif : recherche d'une diversification des habitats

De nombreuses opérations d'effacement de barrage ont été conduites sur la partie amont de l'Aubance. Au final, c'est près de la moitié des ouvrages qui ont été abaissés depuis 2000. Sur le Layon, les expériences sont menées essentiellement sur la partie amont et sur l'Hyrôme, il s'agit d'actions ponctuelles d'arasement de vieux ouvrages.

Clapet hydraulique couché sur l'Aubance

Zone humide à Melay

Le recensement et la valorisation des zones humides

Objectif : participer à la restauration et à la valorisation des zones humides

Le SAGE préconise l'inventaire des zones humides à l'échelle communale grâce à une démarche participative regroupant les principaux acteurs.
Le but est de préserver ces espaces car ils participent à la réalisation de l'objectif de bon état des eaux en raison des rôles essentiels qu'ils jouent : épuration des eaux polluées, soutien des débits en période de basses eaux, réservoir de biodiversité...
Seules quelques communes des sous-bassins du Lys et de l'Hyrôme ont, à l'heure actuelle, participé à ces inventaires.
Prochainement, la Commission Locale de l'Eau mettra à la disposition des communes un guide technique pour que les équipes municipales puissent réaliser le travail avec l'aide de la cellule d'animation du SAGE.

Amélioration de la qualité de l'eau

Plans de désherbage et matériels alternatifs

Objectif : réduction des émissions de pesticides dans les milieux aquatiques

Actuellement, d'importantes concentrations de produits phytosanitaires sont mesurées dans les cours d'eau principaux. Pour limiter l'utilisation de pesticides, certaines communes du territoire (carte page 2) se sont lancées dans la réalisation de plans de désherbage pour assurer une gestion raisonnée et différenciée des espaces de nature très variée d'un bourg.
D'autres ont acquis du matériel alternatif ou envisagent de le faire. Il existe essentiellement deux techniques : le désherbage thermique (eau chaude, gaz...) et le désherbage mécanique (brosse rotative...).
Penser les aménagements des espaces peut également aider à ne plus utiliser d'herbicides pour leur entretien (choix des revêtements, plantes couvre-sols...).

Brosse rotative d'une micro-balayeuse

Vignobles de Saint-Lambert-du-Lattay

Etude des transferts des pesticides par l'Université d'Angers

Objectif : réduction des émissions de pesticides vers les milieux aquatiques

L'étude menée par le laboratoire Paysages et Biodiversité de l'Université d'Angers sur un petit bassin versant viticole des Coteaux du Layon Chaume (commune de Rochefort-sur-Loire) a pour objectif l'amélioration des connaissances sur les transferts des pesticides vers les cours d'eau.
Cette étude passe par la mise en place d'une station de mesures sur une des parcelles viticoles du bassin versant pilote pour contrôler les ruissellements. Les résultats permettront de proposer des solutions pour limiter l'impact de l'utilisation des molécules.

Restauration du bocage

Objectif : favoriser une réduction des transferts de pollutions diffuses par la préservation ou la restauration d'une trame bocagère

En plus de ses intérêts paysagers, écologiques et agronomiques, la haie présente de nombreuses vertus favorables à l'épuration naturelle des eaux. C'est pourquoi le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin de l'Aubance a décidé de mettre en place un programme de plantation de haies dès 2004 à l'échelle d'un bassin versant. Le projet concernera à terme l'ensemble des communes adhérentes au SIABA.

Plantation d'une haie

D'autres opérations telles que la construction de nouvelles stations d'épuration, la mise aux normes des exploitations agricoles et viticoles ont participé aux efforts de tout un territoire pour améliorer la qualité de son eau. De nouvelles actions verront également le jour pour continuer d'avancer vers le bon état des eaux pour 2015.

Le Syndicat Mixte du Bassin du Layon

L'origine de la création du Syndicat est issue des remembrements dans le Haut Layon, la protection des riverains et des biens contre les inondations, l'entretien des servitudes liées à tous les usages de l'eau.
Un contrat de restauration et d'entretien sur le cours principal du Layon vient de se terminer. Un deuxième est en cours d'élaboration sur les principaux affluents : le Douet, le Livier, le Girondeau, le Lys, la Vilaine, l'Arcison, le Javoineau, l'Hyrôme et le Jeu.
Les objectifs que nous nous sommes fixés : **atteindre le bon état écologique des cours d'eau pour 2015 et développer les compétences pour mieux gérer la ressource.**
Les financeurs qui nous accompagnent sont l'Agence de l'Eau, la Région des Pays de la Loire, le Département de Maine et Loire et les collectivités locales.
Nous venons d'assister à la Conférence de l'Eau à Angers le 19 novembre 2007 : notre Layon est bien malade. De gros efforts ont pourtant été réalisés : la mise aux normes des caves viticoles et des exploitations agricoles, l'amélioration des systèmes d'assainissement, la construction d'une unité de méthanisation par la distillerie de Thouarcé.
Où le bas blesse, c'est **la pollution importante des eaux par les produits phytosanitaires**, nous nous devons de tout mettre en place les moyens nécessaires pour réduire au moins de 50 % leur utilisation, nous sommes tous concernés. C'est l'affaire de tous les citoyens si nous voulons laisser à notre descendance une bonne qualité de l'eau, protégeons-la dans tous ces aspects.
Merci à tous ceux qui ont collaboré au bon fonctionnement du Syndicat. Mars 2008 arrive et de nouveaux délégués prendront la suite. Quant à moi, je ne repartirai pas après 31 années passées au chevet du Layon. Je vous dis bon vent et bon cap pour atteindre les objectifs fixés par le SAGE Layon Aubance et par le prochain SDAGE Loire-Bretagne.

Bernard MOSSET
Président du Syndicat Mixte du Bassin du Layon et membre de la CLE

Informations - clés
- Plus de trente ans d'existence
- 5 sous-bassins
- 1 070 km²
- 250 km de cours d'eau
- 42 communes dont 3 communautés de communes
- 1 délégué et 1 suppléant par commune
- 1 bureau : 1 Président et 9 Vice-présidents
- Budget : 2 millions d'euros
- Personnel : 1 animateur de la CLE, 1 technicien de rivière et 1 secrétaire à mi-temps.

L'Hyrôme au Moulin Neuf (Chemillé)

L'eau, un milieu prioritaire

La Sauvegarde de l'Anjou est une fédération départementale d'associations qui oeuvre depuis plus de quarante ans dans le domaine de la protection de l'environnement, des sites et monuments. Elle a d'ailleurs été la première association agréée dans le département, en 1978. C'est dire l'intérêt porté, depuis de longues années, aux problèmes de l'eau tant du point de vue de la quantité que de la qualité.
La loi a reconnu que "L'eau fait partie du patrimoine commun de la Nation". Le patrimoine est ce que l'on tient par héritage des ascendants. Force est de constater que, depuis un demi-siècle, ce patrimoine a été fortement dégradé et continue de l'être malgré les volontés affichées et rarement suivie d'effets, simplement parce qu'il n'existe pas une volonté politique de mettre en oeuvre les actions nécessaires face aux pressions de toutes sortes. Quelques exemples :
- **L'irrigation est grande consommatrice d'eau**, parfois au détriment des débits d'étiage indispensables à l'équilibre biologique des rivières. Qu'à cela ne tienne, des cultures, même très ordinaires, sont subventionnées si elles sont irriguées.
- **Les phosphates d'origine ménagère sont un facteur d'eutrophisation des rivières.** Il a fallu attendre plus de dix ans pour interdire le phosphate dans les lessives alors que cela existait depuis longtemps, en Suisse par exemple.
- **La France est le troisième consommateur mondial de phytosanitaires.** Ces produits toxiques et dangereux pour la santé, se retrouvent dans les rivières avec des teneurs qui ne diminuent pas, et même qui augmentent (le Layon en est un exemple). L'utilisation de solutions alternatives pour l'agriculture ne résiste pas à la pression des industries chimiques.
- **Les engrais, pour augmenter les rendements agricoles, se retrouvent sous forme d'une pollution diffuse dans les rivières** où nitrate et phosphore sont les deux éléments fondamentaux de l'eutrophisation. Les derniers points gagnés en rendement coûtent très chers à l'exploitant et encore plus à l'environnement dont le prix de la dégradation n'est jamais chiffré.
- **Le respect de l'hydromorphologie des rivières est indispensable à leur bon état** et incite à la suppression d'un certain nombre d'obstacles artificiels, il ne devrait plus être d'actualité d'en créer de nouveaux.

La Commission Locale de l'Eau, à l'échelle d'un bassin-versant, permet de réunir les différents partenaires concernés par le sujet, de dialoguer, de confronter les idées et d'établir une stratégie commune, le SAGE, pour atteindre des objectifs dans un délai fixé. **C'est un outil indispensable mais insuffisant.** Il appartient à chacun de contribuer à l'atteinte de ces objectifs, sans faux-fuyants et sans esquiver ses propres responsabilités. L'expérience démontre qu'il y a toujours des raisons, souvent fallacieuses, pour s'affranchir de ceux-ci et des contraintes qui en découlent. Il appartient aux représentants de l'Etat de faire preuve de rigueur, d'autorité, pour que la réglementation soit respectée. Dans le domaine de l'eau, la mansuétude ne devrait plus être de mise mais ce n'est pas toujours le cas, **il reste alors, en dernier recours, aux associations comme la Sauvegarde de l'Anjou à demander au juge de dire le Droit**. Ce n'est pas par plaisir mais par devoir.

Jacques ZEIMERT
Sauvegarde de l'Anjou et membre de la CLE